

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Salducci.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COMMERCE – Participation de la Ville à l'opération « Ma carte VIP Bayonne commerces ».

La Ville de Bayonne mène depuis de nombreuses années une politique volontariste de dynamisation du commerce et de l'artisanat à travers sa propre action mais aussi en partenariat avec l'Office de commerce.

Ces efforts bénéficient régulièrement d'un soutien de l'Etat sous la forme de subventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac). C'est ainsi que par délibération du 23 juillet 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les aides possibles sur un nouveau programme d'actions engagé depuis l'automne dernier.

Parmi les opérations listées, figurait la création d'un système de fidélisation de la clientèle initié par l'Office de commerce de Bayonne. Celui-ci est aujourd'hui mis en place à travers la diffusion d'une carte de fidélité dénommée « Ma carte VIP Bayonne commerces ». Outre les offres spécifiques accordées par les commerçants participants, les clients détenteurs se voient attribuer des points correspondant au montant de leurs achats. Ceux-ci cumulés permettent d'obtenir, en fonction de leur volume, des avantages divers : chèques cadeaux, invitations à des événements culturels ou sportifs, visites touristiques gratuites,...

La Ville souhaite participer à cette opération destinée à promouvoir le centre-ville commercial en diversifiant la liste des générosités afin de la rendre plus attractive. Dans le cadre des avantages proposés au choix des clients, 1 500 tickets représentant unitairement une heure de stationnement dans les parcs en ouvrage seront offerts chaque mois par la Régie du stationnement. Ainsi, dans le cas d'une consommation totale de ce type de cadeau par les détenteurs de cartes, le coût de ce dispositif, qui courra jusqu'au mois de mai 2015, s'élève donc pour la commune à 18 000 € en année pleine.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la participation de la Ville à l'opération « Ma carte VIP Bayonne commerces », dans les conditions détaillées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.